

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 31 532 910 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

1- BILAN DU PRECEDENT PROGRAMME

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 26 Mai 2011 au 24 mai 2012	
Pourcentage du capital auto-détenu de manière directe	3,93124 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille au 24 mai 2012	247 927
Valeur comptable du portefeuille au 24 mai 2012	3 598 760,93 euros
Valeur de marché du portefeuille au 24 mai 2012*	676 840,71 euros

*cours de clôture : 2,73 euros

Flux bruts cumulés du 25 mai 2011 au 24 mai 2012		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme				
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	193 141	174 020	<i>Options d'achat achetées</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Options d'achat vendues</i>	<i>Ventes à terme</i>
Echéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction	3,2063	3,2406	-	-	-	-
Montants	619 267,49	563 931,21	-	-	-	-

2- REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES DETENUS AU 24 MAI 2012, JOUR DE LA PUBLICATION DU PRESENT DESCRIPTIF

Nombre de titres détenus de manière directe : 247 927 représentant 3,93124 % du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action CS Communication & Systèmes par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnu par l'AMF 57 325 ;
- l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce : 190 602 ;
- la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital : 0 ;
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe : 0 ;
- l'annulation, conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale du 30 juin 2011 : 0.

3- NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

- **Autorisation du programme** : Assemblée Générale du 29 juin 2012
 - **Titres concernés** : actions ordinaires
 - **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 630 658 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 225 458 à la date du 16 avril 2012, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 405 200 actions sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.
 - **Prix maximum d'achat** : 5 euros
 - **Objectifs par ordre de priorité décroissant** :
 - l'animation du marché au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers (AMAFI) du 01.10.2008 approuvée par l'AMF le 01.10.2008 ;
 - l'attribution d'actions dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires dans le cadre des dispositions des articles L 225-197 et suivants du Code de Commerce ;
 - la couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
 - la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
 - l'annulation, sous réserve de l'adoption de la vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2012.
 - **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 29 juin 2012 soit jusqu'au 29 décembre 2013.
-